

LE PLAN D'ALIGNEMENT

La question d'alignement est enfin revenue devant le Conseil, réuni en commission, qui avait convoqué MM. V. Leroy, rapporteur du projet et Roussel, architecte municipal.

L'ensemble du projet a été adopté en principe avec les modifications suivantes, proposées ou non par la commission extra-municipale :

Une nouvelle artère sera ouverte entre la place St-Etienne et la place du Théâtre, de sorte que l'église des Ardents sera visible de cette dernière place. Cette nouvelle artère, se poursuivra vers les Allées par la rue des Promenades.

La commission avait prévu, aux deux angles de la Petite Place qui touchent à l'hôtel de ville, un pan coupé dans les maisons jumelées, qui eût facilité l'entrée dans les rues St-Géry et des Trois-Visages. Le projet est modifié et le pan coupé remplacé par un quart de cercle convexe dont le point le plus rapproché sera situé à quinze mètres des angles de l'hôtel de Ville. Un léger retrait est prévu au point de jonction de la ligne droite avec la courbe.

L'orientation de l'hôtel de ville sera légèrement modifiée et sa partie arrière inclinée vers la rue Jacques-le-Caron, ainsi que les maisons de cette rue dont la largeur est fixée à quinze mètres, comme celle de la rue de la Braderie.

Il était question de donner à la rue St-Géry une forme presque rectiligne contre laquelle nous avons protesté ; la rue sera divisée en trois tronçons aux bords parallèles, coupés par la place du Tribunal et la place Ad. Lenglet ; la largeur est fixée à 12 mètres ; la modification au projet primitif est faite aux dépens du côté droit de la rue pour qui regarde le beffroi.

Une percée de 10 mètres sera ouverte entre la grand-Poste et la Grand-Place, sur le tracé des rues Ronville, St-Nicolas et du Cardinal ; la rue de l'Hermite sera supprimée.

A 10 mètres également est fixée dans toute sa longueur la percée qui remplacera, entre la place Ste-Croix et la rue du Crinchon, les rues du Nocquet d'Or, Guinegatte, de la Fourche et aux Foulons.

La rue du Larcin sera prolongée directement jusqu'à la rue des Onze mille Vierges, à travers les maisons existantes et non, comme on l'a dit, par la ruelle des Archères.

On renonce à supprimer les maisons qui s'avancent en pointe, entre le quai des Casernes et la rue de l'Arсенal, vers le marché aux poissons.

Près de l'église St-Nicolas, prolongation de la ligne de la préfecture, rejoignant par un pan coupé l'entrée de la rue des

Ecoles après la suppression du presbytère.

Enfin, élargissement de la rue Héronval, en prévision, de l'allongement jusqu'au boulevard après la disparition de la caserne Levis.

COUT : 40 MILLIONS

Le plan idéal était dressé.

Après je ne sais combien de séances, on aboutissait enfin !..

...On aboutissait quand M. Anselin eut la curiosité de demander le coût de l'exécution.

Déjà la question s'était posée il y a plus d'un an, à la réunion d'Étaples ; une fois la grande indiscretion lâchée, on nous avait fait jurer de n'en rien laisser transpirer ; et nos lecteurs conviendront de notre réserve ; c'est qu'il ne fallait pas épouvanter la marraine d'Amérique...

Nous n'en sommes plus là ; c'est de l'État que nous solliciterons la somme en question ; s'il consent gentiment à nous allonger les quarante petits millions nécessaires, les beaux projets seront réalisés.

Et voilà qui rassurera pas mal de monde...

LE CONSEIL MUNICIPAL RETIRE LE PLAN D'ALIGNEMENT

Le 4 juillet 1919, le Conseil Municipal adopte le projet d'un nouveau plan d'alignement réduit dans le but d'activer les reconstructions. Dans cet article Le Lion d'Arras affirme sa position par rapport au plan d'alignement : « Quant à l'attitude du *Lion* on la connaît : nous n'avons pas cessé de nous prononcer contre le plan d'alignement que nous considérons comme inapplicable et menaçant pour une foule de nos concitoyens. »

Le Lion d'Arras, 10 juillet 1919

Pour l'Arras de demain.

LE PLAN D'ALIGNEMENT

Le Conseil Municipal qui, comme nous l'avons dit, avait retiré son premier plan d'alignement, a adopté celui que voici.

Il est bien entendu qu'il ne deviendra définitif qu'après enquête et examen par les commissions compétentes. Dès à présent, nous invitons tous nos lecteurs à nous adresser leurs critiques ; nous leur donnons la publicité qu'elles méritent.

Le plan tout entier est contenu dans ce rapport de M. Tricart adopté définitivement à l'unanimité.

Ce plan s'efforce d'aligner que d'un seul côté d'une rue et de respecter les maisons les moins détériorées. Le premier plan d'alignement présenté dans les éditions du 5 et 12 décembre 1918 est modifié dans ce sens. L'article présente le plan d'alignement de manière détaillée section par section.

Le Lion d'Arras, 18 septembre 1919